

Dénomination : 4 M C

N° Gestion . 1992B02328 - N° Identification 389561945

Dépôt N° : 14192 du 19/12/2011

Acte N° : 1/1 Procès verbal d'assemblée générale ordinaire (le 30/06/2011)

Séparateur Geide édité le 19/12/2011

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 · Numéro de gestion

1992B02328

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2011

Paramètre 5 . Référence document

141921

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

19 DEC. 2011

14182

" 4 M C "

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 71.804 €
SIEGE SOCIAL : 117 BIS, RUE DU GENERAL DE GAULLE
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
R.C.S. PONTOISE 389.561.945

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DES ASSOCIES

L'AN 2011**LE 30 JUIN, A 10 HEURES**

Les associés de la société **4MC** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

La séance est présidée par **Madame Ilda MOLINARO**, Présidente, et **Monsieur Narcisso MOLINARO** est appelée comme secrétaire.

Monsieur Serge QUESNE, Commissaire aux Comptes, convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du 10 juin 2011, est absent excusé.

La feuille de présence, émargée par chaque associé entrant en séance, permet de constater que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- La copie des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions proposées au vote des associés.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

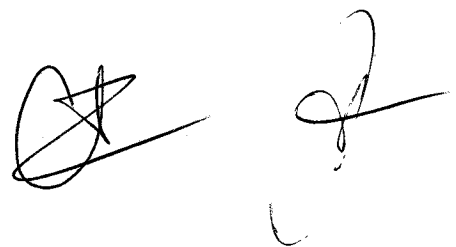
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- Affectation des résultats
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ou désignation de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Mise à jour des comptes individuels
- Questions diverses

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que de son rapport, lequel est ainsi conçu :

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, both appearing to be stylized and possibly belonging to the same person or different individuals involved in the document.

" 4 M C "
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 71.804 €
SIEGE SOCIAL : 117 BIS, RUE DU GENERAL DE GAULLE
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
R.C.S. PONTOISE 389.561.945

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations, telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Tout d'abord, votre société continue naturellement à assurer la gestion de ses participations dans ses filiales à savoir les sociétés VALMECA et CAI ACTUATORS.

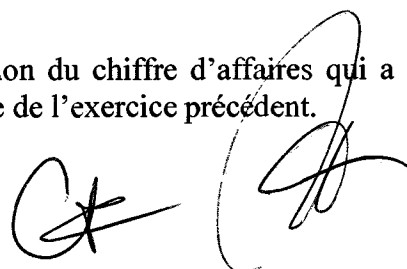
Elle en retire des produits financiers qui ont atteint, au cours de l'exercice 2010, 93.500 €.

Elle continue également normalement à leur assurer des prestations de service.

En outre et comme vous le savez, votre société a fusionné par voie d'absorption avec la société SURAL à l'effet du 1^{er} janvier 2010, ce qui s'est traduit notamment par l'incorporation à l'actif du bilan des actifs immobiliers et des disponibilités financières de la société SURAL avec évidemment pour contrepartie, la disparition des titres de participation correspondants.

En, outre, la société 4MC a naturellement poursuivi les baux en cours au profit de ses filiales, encaissant bien évidemment les loyers.

Ces différentes opérations expliquent par ailleurs la progression du chiffre d'affaires qui a atteint 287.161 € au 31 décembre 2010 contre 186.648 € au titre de l'exercice précédent.



Evolution prévisible et perspectives pour 2011 :

Eu égard à la nature de l'activité de la société, nous anticipons une stabilité de celle-ci au titre de l'exercice 2011.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement

La totalité de l'endettement de la société est constituée par des dettes à moins d'un an.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société est en réalité confrontée aux risques liés à l'activité de ses filiales, elles-mêmes dépendantes de la conjoncture économique dans le secteur industriel.

Dépenses de recherches et développement

Notre société n'a pas engagé au cours de l'exercice écoulé de dépenses de recherches et développement.

Evènements particuliers et importants depuis la clôture de l'exercice écoulé

Nous n'avons pas d'évènements particuliers et importants à signaler depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Participations connues

Nous vous rappelons que votre société détient :

- 485 parts sur les 500 parts composant le capital social de la société VALMECA ayant son siège social 16 rue des Carrières 95110 SANNOIS,



- 3.000 actions composant le capital social de la société CAI ACTUATORS ayant son siège social 16 rue des Carrières 95110 SANNOIS

Prises de participation significative ou prise de contrôle

Notre société n'a participé à aucune opération de prise de participation ou de contrôle dans d'autres sociétés.

Activité des filiales et des sociétés contrôlées

La société VALMECA accuse en 2010 une baisse d'activité de l'ordre de 24 % mais a réussi à augmenter sa marge d'où un résultat net largement bénéficiaire et le maintien d'un dividende égal à celui de l'exercice 2009.

S'agissant de la société CAI ACTUATORS, l'exercice 2010 est le premier exercice complet.

La montée en charge de l'activité est conforme aux prévisions et le bénéfice net autorise une distribution de dividende en forte progression.

Régularisation des participations croisées

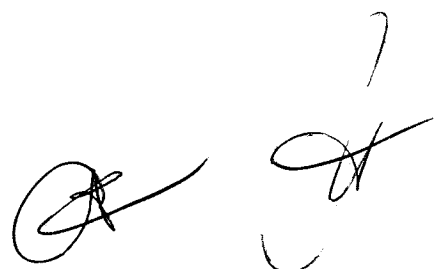
Cette information est sans objet.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (article L. 441-6-1 du Code de Commerce).

La décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance conformément à l'article D 441-4 du Code de Commerce s'établit comme suit:

Exercice 2009	Dettes Fournisseurs
Au 31 janvier 2010	7.654 €

Exercice 2010	Dettes Fournisseurs
Au 31 janvier 2011	10.012 €



Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 soit 174.931 € de la manière suivante :

- 967 € affectés à la réserve légale portée à 7.181 € soit 10 % du capital social ;
- 173.964 € à titre de distribution de dividende, outre un prélèvement de 5.546 € sur le report à nouveau soit un dividende global de 179.510 € ou de 10 € par action.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices les dividendes suivants éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI :

Exercice	Distribution	Abattement
2007	38.840,00 €	15.536,00 €
2008	38.840,00 €	15.536,00 €
2009	77.680,00 €	31.072,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

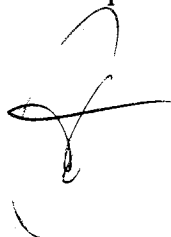
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ou désignation de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant

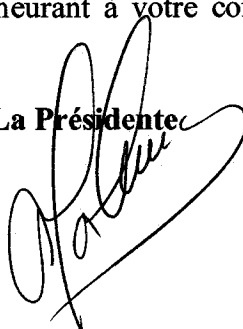
Les mandats de Messieurs Serge QUESNE et Gilbert PAOLINI respectivement commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant de votre société viennent à expiration lors de la présente assemblée générale.

Il convient donc pour cette dernière soit de les renouveler soit de désigner de nouveaux commissaire aux comptes titulaire et suppléant pour la durée légale de six exercices sociaux c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

C'est dans ces conditions qu'il vous est demandé de vous prononcer sur l'ensemble des questions à l'ordre du jour, votre Présidente demeurant à votre complète disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions.



La Présidente



Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que les explications verbales complémentaires fournies par le Président sur les opérations effectuées au cours de l'exercice 2010, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, sans aucune réserve, ainsi que les comptes et bilan de l'exercice 2010, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle approuve tous les actes et opérations accomplis et effectués par le Président au cours dudit exercice, tels qu'ils résultent desdits rapports et comptes, et donne quitus de leur mandat au Président et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce qu'aucune convention nouvelle visée par les dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, les conventions antérieures régulièrement approuvées s'étant poursuivies normalement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts prend acte de ce qu'aucune charge non déductible fiscalement visées à l'article 39-4 du code Général des Impôts n'a été réintégrée..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des Associés décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit la somme de 174.931 € de la manière suivante :

- 967 € affectés à la réserve légale portée à 7.181 € soit 10 % du capital social ;
- 173.964 € à titre de distribution de dividende, outre un prélèvement de 5.546 € sur le report à nouveau soit un dividende global de 179.510 € ou de 10 € par action



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices les dividendes suivants éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI :

Exercice	Distribution	Abattement
2007	38.840,00 €	15.536,00 €
2008	38.840,00 €	15.536,00 €
2009	77.680,00 €	31.072,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de renouveler pour six exercices sociaux soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le mandat de Monsieur Serge QUESNE, commissaire aux comptes titulaire et le mandat de Monsieur Gilbert PAOLINI, commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des registres d'administration des titres, prend acte de la mise à jour des comptes de chacun des titulaires, les opérations inscrites sur le registre des mouvements ayant bien été portées dans lesdits comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

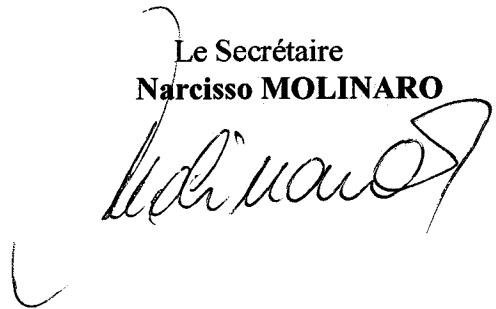
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 45.

La Présidente
Ilda MOLINARO

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Ilda Molinaro, written over the printed name.

Le Secrétaire
Narcisso MOLINARO

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Narcisso Molinaro, written over the printed name.